



©Viezzier Martin

DESTINATION BREST TERRES OCÉANES
ÉTUDE COMPARATIVE DES LABELS VERTS

Découvrez les démarches de labélisation vers un tourisme durable

Les labels touristiques confèrent des avantages significatifs aux acteurs de l'industrie du tourisme. Ces certifications renforcent la **crédibilité**, établissent la **confiance des clients** et permettent une **différenciation** sur un marché concurrentiel.

En mettant l'accent sur la durabilité et l'éthique, les labels favorisent le **développement durable** et attirent un marché cible spécifique. De plus, ils offrent des opportunités de partenariats, réseaux exclusifs et contribuent à la réduction des risques. L'engagement envers des normes élevées encourage également l'amélioration continue, renforçant ainsi la réputation et le succès à long terme des acteurs touristiques labellisés.



Découvrez les démarches de labélisation vers un tourisme durable

Démarches Territoires

NAUTISME.....	P.1
CULTURE ET PATRIMOINE.....	P.2
ENVIRONNEMENT.....	P.3
ACCESSIBILITÉ.....	P.6
AUTRES.....	P.7

Démarches Professionnelles

QUALITÉ.....	P.8
MICE.....	P.9
LOISIRS.....	P.10
AGRITOURISME.....	P.11
HÉBERGEMENTS.....	P.12
RESTAURATION.....	P.21
ACCESSIBILITÉ.....	P.24
AUTRES.....	P.24

Répertoire des acteurs labélisés

Démarches Territoires

— NAUTISME



Le label international **Pavillon Bleu** récompense les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Les plus

- Les nouveaux candidats bénéficient d'un **accompagnement dédié et personnalisé** : entretien d'accompagnement pour le montage de leur dossier avec un membre de l'équipe Pavillon Bleu et visite de leur site avant présentation de leur dossier aux jurys.
- Certains critères sont optionnels.

Les conditions

- Tous les **drapeaux** doivent impérativement être **abaissés à la fin de la saison estivale** (période de surveillance des plages) ou au 31 décembre de l'année en cours pour les ports de plaisance.
- Validité annuelle.

Tarif : frais de participation offerts pour la première candidature.

Frais de participation pour une commune (en fonction du nombre d'habitants permanents) :

- Frais au retour du questionnaire entre 950 et 2700€
- Montage du dossier jury : 140€ par plage

Frais de participation pour un port de plaisance (en fonction du nombre d'anneaux)

- Frais au retour du questionnaire : entre 395 et 1350€
- Montage du dossier jury : 140€



La certification européenne **Ports Propres** est une démarche volontaire de gestion environnementale des ports de plaisance.

Les plus

- Permet d'obtenir davantage de **subventions** et des **équipements** que le label Pavillon Bleu.
- Les ports certifiés Ports Propres peuvent gravir une marche supplémentaire en agissant en faveur de la biodiversité et obtenir la certification « **Ports Propres actifs en biodiversité** ».

Les conditions

- Les ports de plaisance ayant fait toute la démarche Ports Propres sont contrôlés par un organisme tiers indépendant, comme AFNOR Certification, selon un référentiel de **17 critères** établi au niveau européen par l'accord CWA 16987, Certification Européenne Ports Propres.

Tarif : Port inférieur à 800 places : prix le plus souvent observé, environ 4000 € H.T. sur 3 ans
Port supérieur ou égal à 800 places : prix le plus souvent observé, environ 5000 € H.T. sur 3 ans

— CULTURE ET PATRIMOINE



La marque **Petites cités de caractère** distingue les communes ayant pour projet la sauvegarde de leur patrimoine comme levier de développement. Elle se positionne comme une marque promouvant un tourisme culturel et durable, autour du tourisme d'expérience et du « slow » tourisme.

Les plus

- **Gagner en visibilité** : les communes sont répertoriées dans un guide régional qui liste également les villes d'art et d'histoire.
- Bénéficier gratuitement de **conseils d'architectes du patrimoine**.
- Percevoir des **aides financières** de la Région avec une subvention égale à 30 % du coût de travaux pour valoriser le patrimoine.

Les conditions

- Avoir **moins de 6 000 habitants** résidant dans le cœur historique protégé.
- L'agglomération doit être soumise à une **protection** au titre des Monuments Historiques ou Site Patrimonial Remarquable.
- Posséder un bâti à l'aspect d'une cité, **un patrimoine architectural de qualité et homogène**, avoir exercé et/ou exercer des fonctions urbaines de centralité.
- Avoir un programme pluriannuel de restauration et **réhabilitation du patrimoine bâti** et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels.

Tarif : Cotisation annuelle de 0,75€ par habitant.



L'Association **Les Plus Beaux Villages de France** a pour vocation de préserver et valoriser le patrimoine des villages ruraux, d'accroître leur notoriété et de favoriser leur développement économique.

Les plus

- Gagner en visibilité : dès la première année, un nouveau village voit sa **fréquentation** croître de **30%**.
- Valide 6 à 9 ans.

Les conditions

- Population maximale de 2 000 habitants pour l'agglomération bâtie candidate.
- **Minimum 2 sites** ou éléments bâtis **faisant l'objet de protections** officielles à l'intérieur du village candidat (ex. Monuments ou Sites Historiques, Site Patrimonial Remarquable).
- Motivation collective à candidater au label, matérialisée par une délibération du Conseil Municipal.
- **27 critères** à suivre.

Tarif : 1 200€ de participation aux frais d'expertise pour une candidature au label. Pour les communes adhérentes : participation financière comprise entre 1 200 et 4 800€ par an.

Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) est un label attribué aux communes et groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public et participe largement à la démocratisation de la culture comme à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Les plus

- Valide **10 ans**.
- **Visibilité** : mention dans les documents de communication diffusés par le ministère de la Culture.
- **Conseil et expertise** : possibilité de bénéficier de l'aide des services de la DRAC dans plusieurs domaines.
- **Réseaux et partenariats** : les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national.
- **Aide aux subventions** : le ministère de la Culture apporte un soutien financier aux collectivités locales sur présentation d'une demande d'aide au projet et défini annuellement sous réserve du vote du budget de l'État.

Les conditions

Nombre important de **dossiers** à rendre :

- Définition du périmètre VPAH
- Mémoire de présentation du maillage culturel du territoire et de la Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- Dossier de candidature
- Entretien

Tarif : démarche de candidature auprès de la DRAC gratuite - La DRAC apporte son soutien financier à la réalisation de projets prévus dans le cadre de la convention VPAH.

— ENVIRONNEMENT



Terres Saines est un label récompensant les collectivités ayant cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de sa responsabilité.

Les plus

- **Valorise les efforts** pour la préservation de la biodiversité.

Les conditions

- S'engager dans la charte régionale « **Objectif Zéro Phyto** » et atteindre le niveau Terre Saine.

Tarif : Gratuit (sauf si audit externe pour une collectivité non adhérente à la charte régionale).



Villes et Villages Etoilés valorise les actions menées par les communes pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne.

Les plus

- **Protection de l'environnement nocturne** et du ciel, préservation de la biodiversité nocturne.
- **Sensibilisation** à l'environnement.
- **Économie d'énergie** : exemple de l'éclairage nocturne - 7 035 euros en 1 an d'économisé pour une commune de 700 habitants.
- **Validité de 5 ans** et possibilité de progresser sur le nombre d'étoiles.

Les conditions

- Engagement stricte (éteindre les éclairages publics à une certaine heure).

Tarif :

- Gratuit pour les communes de moins de 200 habitants
- 50€ pour les communes entre 200 et 4 999 habitants
- 100€ pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Gratuit pour les territoires



Une **Station Verte** est reconnue comme une station organisée, proposant des séjours en faveur d'un tourisme nature écoresponsable, authentique, humain et respectueux de l'environnement. L'offre Station Verte se décline également avec 3 autres labels : Village de Neige, Station Pêche et Famille Plus.

Les plus

- **Visibilité** : des panneaux à disposer aux entrées de la commune précisent la démarche dans laquelle elle est engagée.
- Apporte aux acteurs locaux des potentialités complémentaires, une **dynamique éco-environnementale** avec des producteurs et des hébergeurs qui sont dans cette démarche.
- Valide 6 ans.

Les conditions

- Etre une commune de **moins de 10 000 habitants**.
- Mener des actions pour **contribuer à la préservation de la biodiversité** et sensibiliser à l'environnement.
- 2 types d'hébergements classés, marqués ou labellisés avec **au moins 200 lits touristiques**.
- Commerces promouvant les produits de son terroir, réseau de sentiers pédestres et d'itinéraires vélos, lieu d'information touristique.
- La collectivité s'engage à procéder tous les deux ans à une **autoévaluation** et à préciser les trois marges de progrès sur lesquelles elle s'engage.

Tarif :

- Stations Vertes comptant moins de 2 000 habitants : 900€
- Stations Vertes comptant de 2 001 à 5 000 habitants : 1500€
- Stations Vertes comptant de 5 001 à 8 000 habitants : 2400€
- Stations Vertes comptant de 8 001 à 10 000 habitants : 3000€



Passeport Vert est un dispositif international porté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dont l'objectif est de créer des destinations d'excellence sur le plan du tourisme durable. Cette convention engage le territoire à structurer et animer une stratégie de tourisme durable dans la durée et à rendre compte dans le temps les avancées auprès du Programme de l'ONU pour l'environnement.

Les plus

- **Visibilité** : dispositif international.
- **Démarche collective** incluant les parties prenantes d'un territoire.
- **Avantages économiques** : impliquer les acteurs du territoire (professionnels, collectivités, citoyens) et créer des emplois directs et indirects.
- **Avantages environnementaux** : mesurer et maîtriser ses impacts (eau, énergie, gaz à effets de serre, déchets, ressources, emplois) à l'aide d'indicateurs précis.
- **Mise en valeur du territoire** : communiquer et valoriser le territoire sur sa politique de tourisme durable.
- **Mutualisation des méthodes** : utiliser une plateforme en ligne offrant de multiples outils et la possibilité de comparer ses actions et ses résultats avec d'autres territoires pour progresser ensemble.
- Accéder à des **dispositifs de financements** nationaux voire internationaux.

Les conditions

- **Aucun critère** : le territoire définit son plan d'action et ses indicateurs de suivi.
- La réussite du dispositif repose sur la capacité des différents acteurs à travailler ensemble et à mutualiser idées et moyens.

Pour s'engager, il faut :

- **Cas 1** : le territoire entre en contact avec le Programme de l'ONU pour l'Environnement pour conventionner un Passeport Vert.
- **Cas 2** : le territoire structure une stratégie puis conventionne avec le Programme de l'ONU pour l'Environnement.

Tarif : gratuit auprès de l'ONU. Outil et formation proposés par Betterfly Tourism payants. Coût variable en fonction de la taille du territoire et la possibilité de prise en charge via la formation.

— ACCESSIBILITÉ



Tourisme et Handicap est une marque qui apporte une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Prend en compte 4 familles de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

Les plus

- **Cibler une nouvelle clientèle** en offrant une garantie d'accessibilité des infrastructures aux touristes handicapés.
- Gagner un **avantage concurrentiel**.
- Reconnaissance de la fiabilité et de la qualité du site.
- Bénéficier d'un **accompagnement** par des professionnels dans l'accessibilité du site.
- Un personnel **sensibilisé et formé**.
- Des prestations respectant la réglementation sur l'accessibilité, contrôlées par des évaluateurs spécialisés.

Les conditions

- Pour être labellisée, l'activité proposée par le candidat doit respecter l'ensemble des critères réglementaires et à minima un taux de **75% des critères de confort d'usage**.
- Le nombre de critères est variable selon le type de structure.
- Demande une **implication des acteurs touristiques** : aménagement des hôtels, restaurants, musées... qui peut sembler lourde.

Tarif : frais pour la visite selon les départements, coût de plaque Tourisme & Handicap : 240 euros TTC (200 euros HT)



Destination pour tous distingue des territoires garantissant une offre globale accessible, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres services de la vie quotidienne et celle de l'ensemble de la chaîne de déplacement sur le territoire concerné.

Les plus

- Prend en compte **4 familles de handicaps** (auditif, mental, moteur et visuel) en allant au-delà à destination des personnes à besoins spécifiques.
- **Démarche de progression** : 3 niveaux (or, argent, bronze)
- Valide 5 ans

Les conditions

- **3 critères** correspond à un nombre de points total de 1000. Chaque critère doit obtenir à minima un nombre de points égal à la moitié du nombre maximum, soit 125/250 et 250/500.
- Toute candidature ayant obtenu **moins de 501 points** est jugée **irrecevable**. Seules les candidatures recueillant un total compris entre 501 et 1 000 points répartis sur les 3 critères sont éligibles à la marque.

Tarif : Le référentiel « minimum » de l'audit est défini dans le cahier des charges DPT. Le montant est variable d'un territoire à l'autre. L'accompagnement ministériel (DGE et DMA) est mis à disposition des territoires candidats à titre gratuit.



L'État prévoit deux niveaux de reconnaissance pour les communes développant une politique touristique d'excellence sur leur territoire :

- 1) La dénomination « **commune touristique** » attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans
- 2) Le classement « **station de tourisme** » attribué pour une durée de 12 ans aux communes ayant préalablement obtenu la dénomination de commune touristique.

Les plus

- Valorise la destination, son patrimoine et son identité.
- prévaloir d'un **statut spécifique** les distinguant des autres communes, statut pouvant être utilisé à la faveur de certains **avantages financiers**.

Bénéficier avec "station classée de tourisme" des **avantages** liés au classement :

- surclassement démographique
- majoration de l'indemnité des élus
- taxe additionnelle aux droits de mutation sous certaines conditions).

Les conditions

- Présenter un dossier à la préfecture.

La **commune touristique** :

- met en œuvre une politique de tourisme
- offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente
- bénéficie de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la par forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

La **station de tourisme** :

- premier niveau pré-requis au second
- dispose d'une capacité d'hébergement diversifié et de qualité destinée à une population non permanente
- met en place une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique
- met en avant des ressources naturelles du site et du patrimoine
- détient un office de tourisme classé
- facilite l'accès et la circulation dans la commune touristique
- dispose de commerces de proximité (services de restauration, commerces de bouche, un marché hebdomadaire, etc.)
- ajout des critères liés au développement durable du tourisme

Démarches Professionnelles

— QUALITÉ



Qualité Tourisme est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Ce signe de reconnaissance permet de choisir en toute confiance des établissements touristiques qui offrent des prestations de qualité.

Les plus

- Près de **5 500 établissements** sont porteurs de la marque Qualité Tourisme en France.
- Qualité Tourisme accompagne les visiteurs tout au long de leur séjour : hébergements, restauration, lieux de visite, activités sportives et de loisirs, offices de tourisme.

Tarif : gratuit mais audit payant.

Les conditions

- Un établissement candidat doit souscrire aux valeurs de la Marque et s'engager à : un accueil chaleureux, un personnel attentif, des informations claires et précises, la **maîtrise des langues étrangères**, une propreté et un confort assurés, des prestations personnalisées, la **prise en compte des avis-clients** (traitement des réclamations, questionnaire de satisfaction, analyse de l'e-réputation...)
- **Être classé** si le classement réglementaire existe sur l'activité (Hôtels, Résidences de tourisme, Offices de tourisme)
- **Être audité** sur la base de référentiels nationaux (250 à 600 critères d'évaluation) par un cabinet externe et indépendant à une fréquence régulière (3 ou 5 ans) et atteindre un score minimal de 85%.

BRETAGNE ^{BE}

La **Marque Bretagne** a été créée dans le but de servir l'attractivité bretonne. En enrichissant et en modernisant son image, elle permet à la région d'accroître son rayonnement et son attrait.

Les plus

- Plus de **950 acteurs bretons**
- Bénéficier de services spécifiques
- Enrichir une image reconnue de qualité, de fiabilité et plus actuelle du territoire
- Intégrer un réseau professionnel dynamique

Tarif : gratuit.

Les conditions

- Déposer en ligne un dossier de candidature
- Être étudié par le Comité de marque Bretagne

DESTINATION INTERNATIONALE RESPONSABLE

Le label **Destination Internationale Responsable** vise à faire de la France une terre d'accueil responsable et un pays leader sur les questions de tourisme durable. La démarche s'appuie sur la norme ISO 20121.

Les plus

- Le programme vise à **rassembler les acteurs** touristiques et événementiels d'une ville pour qu'ensemble, ils travaillent à limiter l'empreinte environnementale, luttent contre les inégalités et créent une dynamique d'innovation durable pour tous.
- Créer une **gouvernance commune** en regroupant différents acteurs du tourisme d'affaire et de loisirs sur le territoire
- Faire partie d'un **réseau** pour échanger et partager les bonnes pratiques

Les conditions

- 7 enjeux dont 24 critères
- Audit de suivi tous les ans

Pour s'engager :

- Définir un périmètre incluant les **acteurs majeurs du tourisme d'affaires et de loisirs de la destination** à labelliser.
- Participer à une **formation de 5 jours** pour comprendre l'articulation entre la norme ISO 20121 et le label, et pour travailler les 24 mesures et le niveau d'attente associé.
- Procéder à la **certification ISO 20121** en intégrant, dans le cadre du processus de certification, au minimum 7 mesures du label.



La **Charte des 15 engagements écoresponsables** vise à inscrire l'écosystème qui gravite autour de l'événementiel sportif dans une dynamique commune.

Les plus

- Valide 3 ans
- Un **outil d'auto-évaluation** du niveau d'atteinte des objectifs est fourni aux signataires. Il leur permet de se situer en termes d'amélioration continue.

Les conditions

- 15 critères
- Outre le respect des engagements, les signataires s'engagent à **partager leurs actions/initiatives et à participer aux réunions** du « club des organisateurs d'événements » ou « club des gestionnaires d'équipement ».

Tarif : démarche volontaire gratuite.



Le label “**Divertissement Durable : l'émotion responsable**” vise à initier une prise de conscience, dans le secteur des loisirs et de la culture, des problématiques environnementales et sociales et d'engager un mouvement des professionnels du divertissement pour répondre à ces enjeux.

Les plus

La labellisation repose sur une certification évolutive en trois niveaux, dont l'accent est porté sur l'amélioration continue :

- Site **sensibilisé** : le site est sensibilisé aux enjeux RSE et entame sa démarche.
- Site **engagé** : le site a engagé une démarche RSE active et structurée.
- Site **expérimenté** : le site possède une grande connaissance et maîtrise de la démarche RSE.

Les conditions

- Le label est ouvert à tous les sites de loisirs et culturels français.
- Prendre contact avec l'équipe Divertissement Durable par mail ou par téléphone.
- Une fois engagés, les sites intéressés bénéficient d'un **accompagnement individuel personnalisé** dans la démarche de labellisation Divertissement Durable.

Tarif : L'adhésion est volontaire, et gratuite pour les adhérents du SNELAC



La **certification NF Environnement « Sites de visite »** garantit la réduction des impacts environnementaux des sites de visite au travers le contrôle de nombreux critères.

Les plus

- Répondre à la **demande de touristes** de plus en plus attentifs à l'engagement environnemental des sites touristiques qu'ils visitent.
- **Gagner en visibilité au niveau régional** en faisant valoir son atout auprès des offices de tourisme, de potentiels partenaires ou d'institutionnels.
- **Gagner en visibilité** : reconnue par 8 français sur 10 d'après Afnor Certification.
- En interne, améliorer ses pratiques pour réduire davantage votre impact environnemental et donc vos coûts.
- **Se démarquer** des concurrents grâce à un engagement fort.

Les conditions

Pour être certifié, le lieu de visite doit avoir :

- une activité identifiée dans le tourisme,
- un service d'accueil humain des visiteurs,
- un système de billetterie,
- un service de médiation.

Le référentiel comprend **104 critères**, concernant : la gestion générale, les achats responsables, l'énergie, l'eau, les produits dangereux, les déchets et autres services.

- **33 critères sont obligatoires**, 71 sont optionnels. Parmi les optionnels, le site de visite souhaitant être certifié doit satisfaire au minimum 12 critères optionnels parmi l'ensemble des thématiques.



Accueil Paysan est un réseau rassemblant des agriculteurs, paysans et acteurs ruraux qui mettent en place des activités d'accueil à la ferme : découverte de leurs métiers, mode de vie et savoir-faire. Ces acteurs s'engagent en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Les plus

- Soutien à l'agriculture paysanne et au tourisme rural.
- Valorisation du territoire, de l'environnement, des produits.

Tarif : Participation pour la visite de labellisation : 50€
Adhésion et cotisation annuelle à la Fédération nationale
Cotisation annuelle à l'association locale parfois demandée.

Les conditions

- 10 critères.
- Difficulté de disponibilité des propriétaires désireux de partager le quotidien d'un paysan, de transmettre des savoirs.
- **L'aménagement** : la mise en place de l'aménagement du site, des accès et des mises aux normes pour l'accueil du public.



Le réseau national **Bienvenue à la ferme** est composé d'agriculteurs proposant des activités de vente directe, d'hébergement, de loisirs et de restauration.

Les plus

- **Notoriété** : 1er réseau national de vente directe et d'accueil à la ferme - **1 français sur 2** déclara connaître la marque Bienvenue à la ferme.
- Accueil de qualité.
- Échange et proximité.
- Promotion de l'activité d'agriculteur.
- Valorisation de la ferme, du savoir-faire rural et du terroir.
- Travailler en circuits courts.

Les conditions

- Prendre contact avec sa **Chambre d'Agriculture départementale** qui fournit toutes les informations et les documents nécessaires pour s'engager.
- Monter un dossier de demande d'agrément.
- Visite d'agrément sur la ferme pour évaluer la conformité de la prestation au regard du cahier des charges.
- Visite effectuée par la Commission d'agrément.
- Les critères : **une charte éthique et deux cahiers des charges nationaux**, un dédié aux activités de vente directe et un pour les activités d'accueil avec des spécificités propres à chaque type d'activité.

Tarif : montant de la cotisation propre à chaque établissement.

Avec plus de 2 060 accueillants agricoles, **France Passion** est le premier réseau d'accueil de camping-caristes en Europe ! Chaque camping-cariste France Passion est porteur d'une carte d'invité personnelle numérotée. Ce numéro permet, si besoin, d'obtenir de France Passion l'identité des personnes séjournant ou ayant séjourné chez vous.

Les plus

- **Aucun service nécessaire** : les camping-cars sont autonomes en eau et en électricité.
- Une **réglementation** appropriée pour ces invités à titre privé : pas de déclaration en mairie, ni taxe de séjour, ni assurance spécifique.

Tarif : 37.92€ HT par an qui correspond à la participation aux frais d'envoi du kit de signalisation.

Les conditions

- Pouvoir accueillir **1 à 5 camping-cars** sur la propriété, pour stationner gratuitement et sans obligation d'achat.

Les critères sont liés aux **emplacements** mis à la disposition des adhérents France Passion. Ils doivent être :

- situés dans l'enceinte de la propriété et en aucun cas sur le domaine public,
- accessibles pour un véhicule encombrant : plats, stabilisés et si possible ombragés,
- dégagés de toute branche sur les côtés ou en hauteur,
- dans un environnement agréable, de préférence loin de toute nuisance visuelle, sonore ou olfactive forte.

— HÉBERGEMENTS



Le label **Clef Verte** distingue les hébergements touristiques et les restaurants qui choisissent de réduire leur impact environnemental et affirmer leur responsabilité sociale.

Les plus

- **Gain de visibilité** : premier label de tourisme durable international, connu des consommateurs en Europe et un des plus plébiscités.

Tarif : Tarifs variables selon la capacité de l'hébergement ou du restaurant. Le coût comprend : la visite d'audit (dont frais de déplacement de l'auditeur) et des frais de participation annuel

Les conditions

- Sont concernés par ce label : les hôtels, campings, gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, villages et centres de vacances, auberges de jeunesse, restaurants.

• Soixantaine de critères impératifs

- Tous les 3 ans : **dossier de renouvellement** + visite d'audit et accompagnement (comme pour une 1ère labellisation)



Gîtes de France accompagne les projets et labellise des hébergements touristiques à la campagne, en bord de mer ou en ville avec sa marque City-Break. Que ce soit pour des maisons de vacances, des appartements, des chambres d'hôtes ou des gîtes de groupe, la labellisation est concrétisée par l'obtention de la marque avec un nombre d'épis allant de 1 à 5 épis.

Les plus

- Etre **accompagné au quotidien par une équipe d'experts** locaux et obtenir des outils performants.
- Bénéficier de la **notoriété** et de la **puissance marketing** d'une des marques les plus recommandées par les français
- Répondre aux exigences et aux besoins d'un **tourisme d'authenticité**, de convivialité et d'expérience.

Les conditions

- La pré-visite : un audit du projet
- Visite de labélisation
- L'hébergement est classé et labellisé à partir d'une grille de classement «épis » nationale sur l'équipement de la structure, son environnement, les services proposés, la décoration et le confort.

Tarif : Le droit d'usage de la marque Gîtes de France s'élève à 240€/an en moyenne. Il est calculé en fonction de la capacité de votre hébergement.



Un hébergement **Écogîte** appartient au réseau Gîtes de France, conçu ou restauré selon des techniques ou matériaux reconnus comme ayant un faible impact sur l'environnement de sa construction à sa déconstruction.

Les plus

- Faire des économies en diminuant sa consommation d'énergie et d'eau.
- Meilleur positionnement sur le marché, répond aux besoins d'une clientèle sensible aux hébergements labellisés et engagés dans la durabilité écologique.
- Gîtes de France : **2ème marque des hébergeurs touristiques la plus connue des français.**

Les conditions

- Obligation de faire partie du réseau **Gîtes de France**
- 6 critères environnementaux :
- intégration de l'hébergement dans son environnement et son site.
 - utilisation de matériaux locaux et sains dans la réalisation de l'hébergement.
 - maîtrise des consommations d'énergie conventionnelle pour chaque usage (chauffage, eau chaude, cuisson, électricité spécifique) et utilisation des énergies renouvelables.
 - maîtrise des consommations d'eau.
 - gestion des déchets liés à l'occupation de l'hébergement.

Tarif : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France. Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental.



Les hébergements **Écogestes** de Gîte de France mettent en place des gestes éco-responsable, que chacun peut reproduire chez soi pour le bien de tous.

Les plus

- Valide 5 ans
- Moins contraignant que le label écogîtes car il y a 46 critères au total mais seulement 25 critères à valider dont **8 obligatoires**
- Gîtes de France : **2ème marque des hébergeurs touristiques la plus connue des français**

Les conditions

- Obligation de faire partie du réseau Gîtes de France

Tarif : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France. Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental



Un **Gîte Panda** est un hébergement du réseau Gîtes de France situé au sein de zones naturelles remarquables protégées. Le label a été créé pour préserver la nature et favoriser sa découverte à proximité des hébergements touristiques situés sur ces zones sensibles.

Les plus

- L'information et la **sensibilisation de la clientèle** sont obligatoires et très développées, en particulier pour la préservation de la biodiversité. L'hébergeur est incité à développer des comportements exemplaires.
- Des critères sont développés sur les transports de la clientèle et aux transports de produits.

Les conditions

- Cahier des charges de **123 critères**.
- Être agréé **Gîtes de France**.
- Être situé dans un **environnement naturel protégé** (Parc National ou Régional, voire Zone Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de Protection du Biotope).
- Comporter un équipement d'observation de la nature et des documents d'information spécifiques.
- Être situé sur une propriété comportant un **circuit de promenade/ randonnée** et d'observation de la faune et de la flore réservé à l'usage des clients du gîte.
- Être situé à **proximité immédiate** de lieux de promenade et d'observation de la nature, accessibles à pied.

Tarif : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental

L'**Ecolabel européen** est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'UE. Les hébergements touristiques certifiés proposent un service respectueux de l'environnement et de la santé, tout au long de la chaîne de prestations proposées.

Les plus

- **76% des personnes interrogées déclarent connaître l'Ecolabel européen.**
- Valoriser son engagement et actions en faveur de la protection de l'environnement.
- Diminuer ses consommations d'énergie et d'eau, donc réaliser des économies.
- Répondre à une attente croissante et exigeante des voyageurs écoresponsables.

Les conditions

- Actualiser le dossier tous les ans et audit tous les 2 ans.

La certification s'articule autour du respect de 67 critères, dont **22 obligatoires**, répartis en 5 catégories :

- Gestion générale
- Réduction des consommations d'énergie
- Réduction des consommations d'eau
- Réduction et tri des déchets et eaux usées
- Autres critères

Tarif : tarifs de certification selon la taille de l'entreprise. Aides financières possibles de l'ADEME sur :

- La réalisation d'un diagnostic amont à l'Ecolabel Européen afin de mesurer l'écart entre les exigences du référentiel et les pratiques de l'entreprise ainsi que les opportunités que le label peut présenter.
- L'accompagnement de l'entreprise dans sa démarche d'obtention de l'Ecolabel Européen suite à la réalisation du diagnostic.



Les **Hôtels au Naturel** sont des hébergements à taille humaine, aux pratiques écoresponsables et intégrés dans un environnement naturel protégé.

Les plus

- 10 critères
- Valide 5 ans

Des valeurs fortes :

- **Territoire - Economie** : contribution au développement du territoire et à la construction de son identité.
- **Environnement préservé et valorisé** : contribution aux enjeux de gestion, de préservation et de valorisation de l'environnement, intégration paysagère et urbaine.
- **Social - Dimension humaine** : contribution au développement d'une activité à échelle humaine et contribuant à des enjeux sociaux fondamentaux tels que la solidarité. Formation, respect et intégration des ressources humaines.

Les conditions

- Avoir 2 étoiles minimum.
- Être implanté dans un **site privilégié adapté au tourisme de nature** (Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, zones futures ou limitrophes de parcs...).
- Avoir son hôtel intégré dans son environnement (architecture locale, à la campagne...).
- Offrir des pratiques écoresponsables.

Tarif : Cotisation annuelle en fonction du nombre d'étoiles et du nombre de chambres.
La cotisation annuelle se décompose comme suit :

Cotisation de base fonction du nombre d'étoiles (indépendamment du nombre de chambres)

- 2 étoiles 250 €uros
- 3 étoiles 350 €uros
- 4 étoiles 500 €uros
- 5 étoiles 600 €uros

Cotisation de base fonction du nombre de chambres (indépendamment du nombre d'étoiles)

- De 6 à 15 chambres 250 €uros
- De 16 à 30 chambres 350 €uros
- A partir de 31 chambres 500 €uros

Cotisation par chambre

- Pour les 2 étoiles 15 €uros par chambre
- Pour les 3 étoiles 20 €uros par chambre
- Pour les 4 étoiles 25 €uros par chambre
- Pour les 5 étoiles 30 €uros par chambre



L'affichage environnemental consiste à mesurer l'impact environnemental d'une nuitée à l'aide de 4 indicateurs environnementaux. Ce système de notation existe pour d'autres catégories de produits : les articles d'habillement ou les produits électroniques notamment.

Les plus

- Note entre A et E (A étant la meilleure note) Chaque année, l'établissement peut **mettre à jour son évaluation** pour améliorer son impact environnemental (démarche d'amélioration continue).
- Permettre d'offrir aux clients et clients potentiels une **transparence de l'information**.
- **Outil de comparaison** des produits pour les consommateurs.
- Valide 5 ans

Les conditions

- **4 critères environnementaux** : impact sur le climat, consommation d'eau, consommation de ressources non renouvelables (énergie), part des produits bio ou écolabellisés dans les approvisionnements de l'établissement.
- S'adresser à L'ADEME pour des informations sur le dispositif et les accompagnements possibles et à Betterfly Tourism pour la mise en oeuvre de l'affichage environnemental.
- Saisir les données spécifiques au fonctionnement de l'hébergement (factures d'eau et d'énergie, description des achats, des équipements, du linge.).
- Vérification des données.
- Attribution de la note environnementale

Tarif : Tarif selon la taille de l'entreprise, la complexité de la catégorie de produit/service et le nombre de références affichées.

Aides financières possibles de l'ADEME pour des projets d'amélioration de la performance environnementale des produits ou services allant jusqu'à la mise en oeuvre de l'affichage environnemental.



éthicétapes

Éthic Étapes propose des hébergements de qualité pour les individuels et les groupes dans un esprit solidaire et responsable qui unit et prône la rencontre et l'échange comme principe d'action. Éthic étapes, est l'union volontaire de centres internationaux de séjours. Association à but non lucratif, elle a pour objectif de pratiquer un accueil de qualité pour les jeunes de toutes les nationalités. Le réseau s'est engagé à développer un tourisme vert et éco-responsable.

Les plus

- Accès à l'**Assemblée Générale annuelle** et à divers événements tout au long de l'année.
- Bénéficier d'une **cotisation allégée** qui permet de découvrir les avantages et le fonctionnement du réseau.

Les conditions

- Être de préférence **géré par un organisme à but non lucratif ou coopératif** (association, établissement public à caractère industriel et commercial, régie municipale, société d'économie mixte, mutuelle, coopérative...).
- Disposer d'un **minimum de 60 lits "tourisme" ouverts toute l'année.**
- Orienter son activité vers l'économie sociale et solidaire.
- Accueillir des groupes et/ou des individuels.
- Présenter des critères de transparence quant à son activité.
- S'engager à proposer un accueil et des services de qualité.



Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

Les plus

- Accueil Vélo s'adresse aux : hébergements touristiques, loueurs et réparateurs de cycles, offices de tourisme, sites touristiques, lieux de restauration, ports fluviaux
- Les référentiels sont différents selon le type de prestataire. Ils comportent une **20aine de critères obligatoires** chacun et quelques critères optionnels.

Les conditions

- Être situé à **moins de 5km d'un itinéraire cyclable** balisé et sécurisé
- Être classé pour un hébergement et/ou labellisé pour les chambres d'hôtes (Gîtes de France, Clévacances ou Chambres Référence)

Tarif : contribution à la mise en œuvre de la marque : 300€ pour 3 ans au 1er janvier 2021 (sauf si dérogations locales - se renseigner auprès de son animateur-référent). 200 € pour les réparateurs professionnels de vélos.



Rando Accueil distingue les hébergements touristiques spécialisés dans la randonnée (à pied, à vélo, en VTT, à cheval, à ski, en raquette...) et les activités de découverte et de sports de pleine nature.

Les plus

- Sur le site internet Rando Accueil, l'hébergeur présente son établissement et son offre et peut ainsi **être clairement identifié par la clientèle randonneurs** et plus largement par la clientèle «activités de pleine nature».
- Permet d'être reconnu facilement par une clientèle de randonneurs / trekkeurs sur les sentiers de grande randonnée.

Les conditions

- Être ouvert au moins 6 mois par an
- Proposer une formule et un tarif à la nuitée
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur dans sa catégorie d'hébergement

Tarif : Montant des frais d'entrée, à régler uniquement en année 1 :

- **180€** pour les établissements de **moins de 15 places**
- **205€** pour les établissements de **15 places et plus**
- Montant de la **cotisation annuelle** : 99€



Les hébergements **Étape Rando Bretagne** accueillent les randonneurs en itinérance à pied ou à cheval. Ils sont situés à moins de 2 km des grands itinéraires (GR® et GR® de Pays).

Les plus

- Répondre à la demande de randonneurs souhaitant organiser leur séjour itinérant de façon autonome + **cibler une clientèle de randonneurs**
- Favoriser le développement d'un tourisme d'itinérance et l'usage de mobilités douce.
- Mettre en avant votre hébergement et des prestations de qualité pour une clientèle itinérante.
- **Accentuer votre visibilité** et apparaître par exemple sur le site internet Rando Accueil : 278 hébergements Étape Rando Bretagne.

Les conditions

- **Être situé à moins de 2 km d'un itinéraire de randonnée pédestre officiel** (GR®, GRP®), d'une voie verte ou d'un itinéraire régional reconnu
- Proposer l'accueil à la nuitée et permettre des départs matinaux (organisés la veille)
- **Restauration** (optionnel pour campings et meublés) : petits déjeuners adaptés, possibilité d'un service de restauration le soir (sur place, un coin cuisine ou à proximité à moins d'1 km)
- Lingerie, local de séchage (gratuit ou payant) et équipement nécessaire au nettoyage
- Avoir une documentation spécifique rando
- **Proposer le transport de bagages jusqu'à la prochaine étape** ou faire appel à un prestataire extérieur.

Tarif : L'inscription au dispositif est **gratuite**.

Une **participation financière** pourra être demandée aux hébergeurs pour des opérations de promotion ponctuelles et choisies collectivement. Cette participation aura été préalablement validée par le groupe de travail CRT/ADT.



Le label **Hébergement Pêche** est un label national accordé par la Fédération Départementale de Pêche à des hébergements ouverts à la location touristique.

Les plus

- Offrir un **service adapté** à une clientèle pratiquant la pêche.
- Gagner en **visibilité** auprès d'un segment de clientèle spécifique.
- Attribué pour 3 ans et renouvelable après une visite de contrôle.

Les conditions

Les hébergements candidats au label Hébergement Pêche doivent répondre à certains critères définis par une charte en trois rubriques principales :

- **Accueil** : proximité du ou des lieux de pêche, ouverture de l'hébergement pendant la période de pêche (6 mois minimum pour les campings), personnalisation de l'accueil, proposition d'activités pour les accompagnants, fonds documentaire halieutique
- **Services** : mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche, mise à disposition d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants (bac à vif), petits déjeuners matinaux (en chambres d'hôtes), paniers repas à la demande (pour les tables d'hôtes et l'hôtellerie)
- **Accessibilité à la pratique de la pêche** : délivrance de la carte de pêche, documentations spécifiques, liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche

Tarif : gratuit.



Chouette Nature est un label français de tourisme durable, développé par CAP FRANCE l'un des premiers organismes du tourisme associatif.

Les plus

- Il s'adresse aux villages vacances pour représenter fidèlement le tourisme associatif.
- Met en avant l'adaptation des pratiques quotidiennes au profit de la préservation de l'environnement :

Les conditions

Le comité de pilotage du label Chouette Nature a élaboré un référentiel composé de plus de **100 critères** répartis autour de 10 axes :

- gestion des déchets,
 - politique énergétique,
 - gestion de l'eau,
 - réduction des émissions de CO2,
 - préservation de la nature et implication du personnel dans la démarche.
- Gestion des déchets et la sensibilisation des personnels et des vacanciers au tri sélectif,
 - Économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables,
 - Gestion de l'eau et réduction de la consommation,
 - Nuisances sonores et l'amélioration du confort acoustique,
 - Réduction des transports et des émissions de CO2,
 - Intégration paysagère par la protection de l'environnement,
 - Politique d'achat, locale, équitable et écologique,
 - Animation, le développement touristique par la découverte de richesses locales et l'initiation à l'écologie,
 - Épanouissement des hommes et la formation professionnelle,
 - Communication et le partage des valeurs du label.

Tarif : partie fixe + forfait au nombre d'emplacements.



La **Via Natura** est la première association française de campings d'écotourisme.

Les plus

L'objectif des campings Via Natura est de limiter l'impact environnemental à travers :

- Meubles de partage (donner une seconde vie aux objets).
- Tri des déchets et compostage.
- **Adhérents de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)** : maintien des zones en friches, fauchage à des dates tardives, plantation d'espèces locales, guide et inventaire des espèces locales.
- **Favoriser le lien sociale et humain** : privilégier les emplois saisonniers locaux, l'équité hommes femmes, bannir les produits dangereux pour la santé et la biodiversité (campings zéro pesticide).

Les conditions

- Cette démarche concerne des campings classés, d'une capacité maximale de **120 emplacements maximum avec au moins 70% des emplacements réservés pour les tentes et caravanes.**

L'audit évalue les thèmes suivants :

- Carte d'identité du camping.
- Caractéristiques et validation des critères obligatoires.
- Qualité de la candidature et de l'établissement.
- Respect de la charte et des engagements en matière de développement durable.
- Avis des visiteurs.

- **Développer un tissu économique local** pour réduire l'impact CO2, éviter le gaspillage, acheter en vrac, privilégier les emballages consignés et donc réduire les déchets
- Confier certains déchets pour **favoriser l'économie circulaire** : pain aux animaux, marc de café et compost dans les jardins partagés, métaux aux artisans locaux ...

— RESTAURATION



Les restaurants adhérents à la démarche **Bon pour le Climat** engagent des actions concrètes pour changer les pratiques alimentaires afin de préserver la planète et le climat.

Les plus

- **Validité permanente**, à condition de continuer à respecter la charte et régler la cotisation annuelle
- Les restaurateurs, hôteliers et traiteurs adhérents s'engagent à :
 - proposer à chaque repas au moins une entrée, un plat et un dessert réalisés avec des produits bons pour la santé et la planète parce que de **saison, d'origine locale avec un peu plus de végétal et un peu moins d'animal**,
 - proposer au moins un **plat végétal** (sans viande, ni poisson sur la carte),
 - inclure ces plats dans les menus ou dans les formules les plus accessibles.

Les conditions

- S'engager en signant la **charte ADEME**
- L'association en partenariat avec Etiquettable, met à disposition des adhérentes un **éco-calculateur**. L'outil se base sur les chiffres de l'ADEME et permet de calculer le poids carbone des plats.

Tarif : Adhésion annuelle de 100€



Ecotable propose plusieurs solutions pour aider les restaurants à diminuer leur impact environnemental. L'offre d'Ecotable se décline en plusieurs niveaux : 1, 2 ou 3 "écotables".

Les plus

- Un **outil d'audit environnemental** qui analyse en profondeur les factures et les pratiques des restaurants pour les aider à piloter leur impact.

Les conditions

- Écotable se base sur 8 axes d'analyse et plus de **90 critères** de notation, pour donner une note sur 100 :

- Un **réseau de prestataires** : producteurs etc. pour aider les restaurants à changer leur manière de consommer.
 - Une offre d'accompagnement et de formation sur mesure pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés main dans la main.
- Approvisionnement
 - Consommation d'eau et d'énergie
 - Recyclage et gaspillage
 - Communication
 - Santé
 - Carte du restaurant
 - Non alimentaire
 - Ethique et social

Tarif : Adhésion annuelle - en moyenne 500€ HT/an/établissement. Si besoin d'accompagnement, devis sur-mesure



Véritable bible de la gastronomie, le **Guide Michelin** récompense chaque année les meilleurs restaurants du monde. Depuis 2020, il décerne des **étoiles vertes** aux adresses éco-responsables engagées en faveur d'une gastronomie durable.

Les plus

- **Bénéficiaire de la notoriété** et de la visibilité **du Guide Michelin** auprès du consommateur : 90 établissements auréolés d'une Étoile Verte Michelin en 2023.
- Tout restaurant figurant dans les sélections du Guide Michelin peut prétendre à cette distinction, qu'il détienne une distinction de cuisine ou non.

Les conditions

- Tout restaurant figurant dans le Guide Michelin (assiettes Michelin, les Bib Gourmands et les étoiles Michelin).
- Il n'existe **pas de formule spécifique pour l'attribution d'une étoile verte**. Les inspecteurs recherchent ceux qui sont à la pointe de la durabilité, en tenant compte des critères suivants : les déchets alimentaires, l'utilisation d'ingrédients locaux et de saison, l'empreinte écologique, le traitement et recyclage des déchets généraux, la gestion durable.



Le label **Food Index for Good (FIG)** valorise les restaurants mettant à l'honneur dans leur carte le végétal, la viande produite durablement, les produits de saison, bio et locaux, la réduction des déchets et le recours aux énergies renouvelables sont également scrutés à la loupe.

Les plus

- Une **démarche scientifique**, basée sur l'empreinte carbone, pour évaluer les actions éco-responsables des restaurants en fonction de leur impact réel sur la planète. **TheFork**, la plate-forme de réservation de restaurants.

Les conditions

- Evaluation des restaurants sur la base de leurs factures.
- Mise en valeur des restaurants éligibles, notamment sur TheFork.

- Un label pour mettre en valeur ceux qui sont déjà éco-responsables :
 - visibilité des restaurants éco-responsables auprès de tous les consommateurs, engagés ou pas encore, en particulier grâce à un partenariat avec Th
- Accompagnement des restaurants éligibles et non éligibles vers plus d'éco-responsabilité.

Tarif : Diagnostic avec recommandation d'un plan d'action : 250€.

D'autres formules existent (accompagnement plus approfondi, chaînes de restaurants...).



Menus végétariens, revalorisation des invendus, compostage, doggy bag, consommation énergétique, énergies renouvelables, flux tendus, le label eco-responsable **Greenfood** récompense les restaurants engagés en faveur du développement durable.

Les plus

- Premier label éco-responsable de la restauration en France
- Processus de labellisation simple en 4 étapes.

Les conditions

- Pour obtenir le label, le restaurateur doit **respecter au moins 6 critères sur 10**, avec l'obligation d'utiliser des produits locaux et/ou bio pour la conception des plats :
 - produits locaux / Bio
 - tri des déchets
 - produits d'entretien
 - utilisation de produits d'entretien naturel et/ou écologique pour le nettoyage.
 - revalorisation d'invendus
 - revalorisation des déchets organiques
 - flux tendus
 - dépenses énergétiques
 - doggy bag
 - menu végétarien
- **Un audit est réalisé une fois par an** pour vérifier si les différents critères de la charte sont respectés.

Tarif : Selon le chiffre d'affaires :

- - 150K de CA : 350€ HT/an
- - 350K de CA : 550€ HT/an
- - 600K de CA : 750€ HT/an
- -1M de CA : 950€ HT/an
- + 1M de CA : sur devis

— ACCESSIBILITÉ



Certification Bâtiment Accessible a vu le jour sur l'idée que l'accessibilité va au-delà du cadre réglementaire, en intégrant des dimensions pragmatiques, de qualités d'usage et de bon sens.

Les plus

- Le référentiel BAC prend en compte au-delà des critères réglementaires, les **notions de qualité d'usage, de sécurité, de confort et d'esthétisme.**

Les conditions

Etape 1 :

- Demande de certification : Accompagnement d'I.Cert
- Choix de la certification seule ou avec réalisation de l'attestation de conformité

Etape 2 :

- Planification de l'audit : Concertation entre l'auditeur et le demandeur
- Réalisation de l'audit : L'accessibilité pour toutes les déficiences est auditée en vue de définir un plan de progression
- Décision : La certification est attribuée avec communication du plan de progrès et de l'attestation de conformité

Etape 3 :

- Suivi de la certification à minima tous les 3 ans. Le référentiel technique BAC intègre les points clés de la réglementation accessibilité, avec de fortes dimensions pédagogiques et pragmatiques, et des points adaptés pour atteindre l'objectif d'accès de tout pour tous qui constituent les points de l'audit sur site

— AUTRES



La **norme ISO 26000**, premier standard international en matière de RSE, présente des critères relatifs à un système de management centré.

Les plus

- Entraîne des **avantages économiques** à long terme.
- **Avantage concurrentiel** et capacité accrue à attirer et à retenir les travailleurs, clients et les parties prenantes.

Les conditions

- Lié au statut de la norme, c'est un **engagement volontaire** et non contrôlé.
- Des adaptations coûteuses.

- Maintien du moral, de l'engagement et de la **productivité des employés**.
- **Perception publique** favorable auprès des investisseurs, propriétaires, donateurs, intérêts financiers.
- **Améliore relations extérieures** avec d'autres entreprises, médias...

Tarif : Variable au cas par cas selon la taille de l'organisation et la nature de ses activités.



La **norme ISO 14001** est relative à la mise en place d'un système de management environnemental pour minimiser les impacts de son activité sur l'environnement : il s'agit de définir une politique et des objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Les plus

- Plus de **300 000 certifications** ISO 14001 ont été délivrées dans 171 pays.
- Maîtriser et réduire ses coûts : d'après une étude AFNOR de Mars 2018, **78% des entreprises ISO 14001 rendent compte d'un gain financier** à la certification, gain pour partie dû à cette réduction des coûts.
- **Certification citoyenne et rassurante** : signal positif envoyé aux clients et prospects. Permet de répondre à certains appels d'offres réservés aux entreprises certifiées ISO 14001.
- ISO 14001 fait partie intégrante de la RSE.

Les conditions

La norme regroupe **22 exigences réparties en 10 chapitres** :

- Identifier les enjeux internes et externes et les parties intéressées et leurs attentes.
- Définir le domaine d'application du Système de Management Environnemental.
- Définir une politique environnementale.
- Définir les risques et les opportunités, notamment via une analyse environnementale.
- Définir les objectifs environnementaux et les actions pour les atteindre.
- Sensibiliser et former le personnel.
- Mettre en œuvre une base documentaire.
- Déployer les actions au sein de l'organisation et suivre leur mise en œuvre.
- Mettre en place une surveillance (indicateurs, audits, etc...).
- Faire les ajustements en cas de non-conformité sur les exigences de la norme.

Tarif : variable au cas par cas selon la taille de l'organisation et la nature de ses activités.



La démarche **Green Globe** permet aux entreprises du tourisme d'intégrer les principes du développement durable dans leurs projets et leur fonctionnement.

Les plus

- **Certification reconnue** par l'Organisation Mondiale du Tourisme et le World Travel and Tourism Council (WTTC).
- Environ **600 structures touristiques certifiées**.
- 3 niveaux d'engagement selon l'ancienneté : certifié, gold (5 ans), Platinum (10 ans)

Les conditions

- Jusqu'à **385 indicateurs** (selon le type d'activité) réparties en 4 critères dans 4 thèmes :
 - management du développement durable.
 - volet social et économique.
 - volet culture et patrimoine.
 - volet environnement.

Tarif : Frais d'adhésion annuel de 650€ à 4 500€ + coût de l'audit entre 2125€ HT à 2 975 € HT (tarifs ajustables selon la particularité des établissements).



La marque **Valeurs Parc Naturel Régional** est une reconnaissance attribuée aux entreprises situées sur un PNR, engagées et volontaires, pour leur travail au sein de leur territoire en faveur des patrimoines remarquables et du développement local.

Les plus

- **Visibilité** : 79% des français connaissent les parcs naturels régionaux
- La marque est un moyen pour les entreprises de **se différencier** et de **se valoriser** en adhérant à la philosophie des PNR, autour de 3 valeurs fondamentales :
 - lien au territoire
 - dimension humaine
 - respect de l'environnement.

Les conditions

- La marque Valeurs Parc naturel régional est associée à **20 exigences obligatoires**, liées à la démarche d'entreprise auxquelles s'ajoutent des critères supplémentaires propres à chaque domaine d'activité.
- Formuler une demande de candidature auprès de son PNR.
- Rédaction d'une convention d'utilisation de la marque, à l'issue d'un travail entre un collectif d'entreprises et le PNR dont il dépend, sur la base d'un référentiel commun au réseau des Parcs.
- Soumission de la convention d'utilisation de la marque à la Commission nationale marque de la Fédération des PNR pour validation.
- Attribution de la marque par le Parc.
- Suivi et audit de la marque par le Parc durant la durée de la convention.

Le **label ATR** est attribué aux opérateurs de voyages (tours opérateurs et réceptifs) sur la base de critères garantissant l'implication des voyageurs et des acteurs du tourisme dans une démarche de tourisme responsable, de la conception du voyage jusqu'à sa réalisation sur place

Les plus

- **Sensibiliser** en interne au respect des populations d'accueil et à l'environnement.
- Privilégier les **relations durables** avec les prestataires.
- Surveiller le **degré de satisfaction des clients** sur ces sujets.
- Développer une **politique d'avantages sociaux et de partage** de la valeur dans l'entreprise.

Les conditions

- Destiné aux opérateurs de voyage qui souhaitent structurer et faire reconnaître leur engagement dans le tourisme responsable.
- Articulé autour de 3 axes : transparence, partenariat et cohérence, le label comprend **16 critères dont 42 indicateurs**.
- Formuler une demande de labélisation à retourner à Ecocert.
- Valide 1 an

Tarif : sur la base de la tranche de chiffre d'affaires.



Répertoire des acteurs labélisés

PAVILLON BLEU

- Pors Liogan, Le Conquet
- Blancs Sablons, Le Conquet
- Portez, Le Conquet
- Porsman, Plouarzel
- Port de Port-Launay

PORTS PROPRES

- Port de plaisance du Château
- Ports de plaisance du Moulin Blanc
- Port de Morgat
- Port d'Aberwrac'h
- Port de Roscoff
- Port de Morlaix

CERTIFIÉ ACTIFS EN BIODIVERSITÉ

- Port de plaisance du Château
- Ports de plaisance du Moulin Blanc
- Port de Roscoff

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

- Le Conquet
- Le Faou
- Locronan
- Pont-Croix

TERRES SAINES

- Loperhet
- Loc Envel

STATION VERTE

- Châteauneuf-du-Faou
- Landudec
- Mahalon
- Rosporden
- Scaër
- Sizun

TOURISME ET HANDICAP

- Accueil Touristique de Plouescat

HANDIPLAGE

- Plage du Trez Hir à Plougonvelin

QUALITÉ TOURISME

- Brit Hotel Le Kerhuon au Relecq-Kerhuon
- Brit Hotel Iroise à Plougastel Daoulas
- Brit Hotel Le Relais du Vern à Landivisiau
- Brit Hotel Cap Ouest à Plouescat
- Armen Le Triton à Roscoff

CHARTRE DES 15 ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES

- Ecole nationale de voile et de sports nautiques (ENVSN)
- Campus Sport Bretagne
- Stade Brestois 29 : matchs de Ligue 1 Uber Eats à domicile
- Fédération Française de Voile : La mini transat 6.50, le Tour Bretagne Voile
- Fédération Française de Surf : tous les événements organisés par la fédération
- Fédération Française de Voile : open de France, 9 championnats de France
- Challenger Tour de Brest : Open Brest - Crédit Agricole

ACCUEIL PAYSAN

- Ferme du Palud à Roscoff
- Marc Laurent à Plougoulm
- Cap André à Plougastel-Daoulas
- GAEC Le Breton à Landévennec
- Tybihan à Rosnoën
- Ferme de Kergoulven à Rosnoën

BIENVENUE À LA FERME

- Marché à la ferme à la Cidrerie de Rozavern à Telgruc-Sur-Mer
- Marché de Producteurs à la Cidrerie de Rozavern à Telgruc-Sur-Mer
- Cidrerie de Rozavern à Telgruc-Sur-Mer
- La ferme de Keralait à Crozon
- La bergerie de Crozon
- Ferme DEOMP d'Arger à Landévennec
- La ferme de Roscanvel
- Mohair de Cornouaille à l'hôpital camfrou
- Le Jardin de Kerjean à Guilers
- Le RU Apiculture à Plouarzel
- Ferme de Kéroudy à Milizac
- Les Glaces de Kergonc à Treouergat
- Ty Pig à Bourg Blanc
- Bergerie Fromagerie des Abers à Plouvien
- Farine des 3 Abers à Plouguin
- Angus des Abers à Cast
- Ty Dindon à Plouvien
- Marché de Producteurs de Pays Au Manoir de Trouzilit à Tréglonou
- La Ferme d'Enez Rouz à Tréglonou
- Ferme Raguènes à Ploudalmézeau
- GAEC Gwel Ar Mor à Saint-Pabu
- Ferme Huîtres Le-Cha à Landéda
- Les Serres de Ravelin à Saint-Frégant
- Le Groin de Folie à Ploudaniel
- La Miellerie de l'Elorn à Trémaouézan

CLEF VERTE

- Vacancéole - Les Terrasses de Pentrez à Saint-Nic
- Camping Le Panoramic à Telgruc-sur-Mer
- Appart'City Brest

GÎTES DE FRANCE



ECOGÎTES

- Gîte Ty Koad à Crozon
- Gîte Cap à l'ouest à Landéda
- Tyrheun écogîte à Plouguerneau
- Chambres d'hôtes éco-bio du mo à Guissény

ECOGESTES

- Gîte panda
- Gîte du Launay à Telgruc-sur-mer
- Gîte de Kerbriant à Telgruc-sur-mer
- Gîtes du Bulz, La Rivière, Le Moulin, Les 3 Bois à Pleyber-Christ

CLÉVACANCES



RANDO ACCUEIL

- Parc de Beauséjour à Le Conquet
- Camping du tromeur à Lanildut
- Ecogîte NORZH à Plouguerneau
- Gîte de Meneham à Kerlouan
- Gorre Ménez à Loperhet
- L'Auberge du Camfrou à l'Hôpital Camfrou
- Le Relais de la place à Le Faou
- Ferme Auberge du Seillou à Rosnoën
- Ty Bihan et Rezkibilou à Rosnoën
- La Halte de Coat Carrec à Argol
- Pen Bellec à Telgruc-sur-Mer
- Postofort à Crozon Morgat
- Ouest Découvertes à Crozon
- L'Hermine à Crozon
- Village APAS BTP à Camaret-sur-Mer
- Île ô des capucins à Roscanvel

ÉTAPE RANDO BRETAGNE

- Gîte de Meneham à Kerlouan
- Hôtel Le Relais de la place à Le Faou
- Gîte d'Étape de Landévennec
- Gîte Ty Bihan et table d'hôtes Rezkibilou
- Hôtel Le Poulmic à Lanvéoc
- Club Léo Lagrange à Camaret-sur-Mer
- Hôtel du Styvel à Camaret-sur-Mer
- Ouest Découvertes à Crozon

CHOUETTE NATURE

- Hôtel Club Ker Beuz - Cap France à Trégarvan

ÉCOTABLE

- La Butte et Le Comptoir de la Butte à Plouider

GREEN FOOD LABEL

- Les p'tites recettes à Brest

LABEL ATR

- Ecogîte NORZH à Plouguerneau

STATIONS CLASSÉES ET COMMUNES TOURISTIQUES

- Crozon station classée de tourisme
- Plougastel Daoulas station classée de tourisme
- Brest station classée de tourisme
- Landéda station classée de tourisme
- Plouguerneau station classée de tourisme
- Plouescat station classée de tourisme

Qui peut envisager la Via Natura ?

- camping municipal du Porscuidic à Plouarzel
- camping municipal du Ruscumunoc à Plouarzel
- camping municipal de Porsévigné à Plouarzel
- camping de Portez à Locmaria Plouzané
- camping municipal de Penn-Enez à Landéda
- camping municipal du Lannic à Camaret Sur Mer
- camping municipal des dunes à Lampaul Plouarzel
- camping municipal de Saint Gonvel à Landunvez
- camping du curnic à Guissény
- camping du domaine de Seillou à Rosnoën

